

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## TRAIL DE LA VALLÉE DU FION

### JEUDI 1ER MAI 2025

N° de dossard – ne rien inscrire

N° licence F.F.Athlétisme : \_\_\_\_\_ Club FFA : \_\_\_\_\_

Club - challenge Entreprise : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : masculin  féminin

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Je m'inscris pour :

Trail de 20 km  14 € (+ 3 € sur place le 1er mai)

Trail de 10 km  11 € (+ 3 € sur place le 1er mai)

Randonnée de 10 km  5 € - 12 ans  gratuit

Règlement : mettre la ou les sommes totales

ESPECES : \_\_\_\_\_ €

CB : \_\_\_\_\_ €

CHEQUE : \_\_\_\_\_ €

Chèque à l'ordre du COCA.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

♦ d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

♦ ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée(\*), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

♦ ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

♦ Ou un questionnaire de santé (disponible sur le site [www.cocaa-chalons-athle.fr](http://www.cocaa-chalons-athle.fr)) pour les mineurs.

♦ Ou de la production du PARCOURS PREVENTION SANTE (PPS) de moins de 3 mois.

OBLIGATOIRE UNIQUEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX TRAILS DE 10 ET 20 KM - Autorisation du tuteur légal pour les mineurs sauf si inscrit par club FFA.

(\*) Liste des fédérations agréées sur : <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>

Je déclare avoir pris connaissance **du règlement des épreuves** sur le site internet du club ([www.cocaa-chalons-athle.fr](http://www.cocaa-chalons-athle.fr) rubrique trail de la vallée du fion) **et l'accepter.**

Date : \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_

Signature (parent ou tuteur pour les mineurs)

Tout bulletin d'inscription non daté et signé, non accompagné des justificatifs demandés et du règlement des frais d'inscription ne pourra être pris en compte. A retourner par mail à [cocaachalons@gmail.com](mailto:cocaachalons@gmail.com)

ou par voie postale à :

**COCAA - trail du 01/05/2025 - 15 rue Lemoine**  
**51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE